

BIAT - LES INDICATEURS TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 SEPTEMBRE 2007  
( Unité=En DT)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2007	TROISIEME TRIMESTRE 2006	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2007 AU 30/09/2007	DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2006 AU 30/09/2006	31/12/2006
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>82 164 451,510</b>	<b>71 222 139,650</b>	<b>247 037 044,930</b>	<b>223 249 636,776</b>	<b>310 505 810,197</b>
* Intérêts	57 245 696,139	49 011 525,143	174 169 234,609	150 724 325,602	214 106 075,314
* Commissions en produits	12 123 625,276	11 522 327,413	35 608 047,900	34 029 961,532	46 750 021,340
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	12 795 130,095	10 688 287,094	37 259 762,421	38 495 349,642	49 649 713,543
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>29 932 091,675</b>	<b>24 079 568,837</b>	<b>84 688 513,398</b>	<b>72 253 485,140</b>	<b>98 439 217,568</b>
* Intérêts encourus	28 770 319,257	23 437 244,697	82 134 841,739	70 284 860,980	95 404 935,463
* Commissions encourues	1 161 772,418	642 324,140	2 553 671,659	1 968 624,160	3 034 282,105
* Autres charges	0,000	0,000			
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>52 232 359,835</b>	<b>47 142 570,813</b>	<b>162 348 531,533</b>	<b>150 996 151,636</b>	<b>212 066 592,629</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>627 349,170</b>	<b>563 694,588</b>	<b>1 956 797,423</b>	<b>1 745 207,613</b>	<b>2 337 944,538</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>33 523 363,971</b>	<b>33 790 863,802</b>	<b>100 133 159,964</b>	<b>95 734 482,090</b>	<b>126 380 958,709</b>
* Frais de personnel	22 907 922,273	20 803 946,530	68 340 054,214	62 207 444,670	83 279 647,808
* charges générales d'exploitation	6 867 079,998	8 016 071,311	20 884 293,146	21 324 537,421	27 410 563,157
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>590 933 878,233</b>	<b>400 035 185,296</b>	<b>502 060 936,589</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	447 640 628,954	274 752 992,752	369 346 318,468
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	143 293 249,279	125 282 192,544	132 714 618,121
<b>7- Encours des crédits</b>	-	-	<b>2 948 590 242,995</b>	<b>2 768 521 701,457</b>	<b>2 836 385 762,572</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>4 020 626 269,050</b>	<b>3 353 454 672,419</b>	<b>3 464 273 325,848</b>
* Dépôts à vue	-	-	1 687 595 044,592	1 363 365 808,851	1 500 277 900,069
* Dépôts d'épargne	-	-	872 864 892,058	774 392 496,043	808 507 575,922
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>184 040 864,757</b>	<b>191 320 006,752</b>	<b>179 191 906,687</b>
* Emprunt obligataire			31 515 815,877	41 941 074,137	30 114 259,589
* Emprunts subordonnés			78 731 823,564	78 731 823,564	77 171 374,645
* Ressources spéciales			73 793 225,316	70 647 109,051	71 906 272,453
<b>10- Capitaux propres ( après affectation du resultat )</b>	-	-	<b>365 949 208,741</b>	<b>271 421 444,030</b>	<b>365 579 489,508</b>

# **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2007**

## **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaires**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au troisième trimestre de l'année 2007.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2007 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2007 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaires de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2007 et non encaissés ou dont

l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2007 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-09-2007.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre de l'année 2007. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2007 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Septembre 2007 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Septembre 2007. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-09-2007.

# II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

## 1. Les produits d'exploitation bancaires

Les produits d'exploitation bancaires s'élèvent au 30 septembre 2007 à 247 037 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement.

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant les intérêts payés sur les emprunts en dinars et en devises du marché de change à terme qui ont été transférés de la rubrique des intérêts encourus à la rubrique intérêts perçus et ce en déduction des intérêts perçus sur les prêts en dinars et en devises du marché de change à terme.

#### ANCIENNE SITUATION

	SITUATION 30/09/2006	SITUATION 31/12/2006
* Intérêts perçus	155 152 222,066	220 454 060,839
* Intérêts encourus	74 712 757,444	101 752 920,988

#### NOUVELLE SITUATION

	SITUATION 30/09/2006	SITUATION 31/12/2006
* Intérêts perçus	150 724 325,602	214 106 075,314
* Intérêts encourus	70 284 860,980	95 404 935,463

## 2. Les charges d'exploitation bancaires

Les charges d'exploitation bancaires s'élèvent au 30 septembre 2007 à 84 689 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3. Les charges opératoires

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant certains comptes de charges de la rubrique charges générales d'exploitation à la rubrique frais de personnel.

#### ANCIENNE SITUATION

	SITUATION 30/09/2006	SITUATION 31/12/2006
*Frais de personnel	59 402 444,670	78 133 396,125
* Charges generales d'exploitation	24 129 537,421	32 556 814,840

#### NOUVELLE SITUATION

	SITUATION 30/09/2006	SITUATION 31/12/2006
*Frais de personnel	62 207 444,670	83 279 647,808
* Charges generales d'exploitation	21 324 537,421	27 410 563,157

### 4. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### 5. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

#### 6. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### 7. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### 8. Capitaux propres

Pour les besoins de la comparabilité des indicateurs financiers présentés, les capitaux propres au 31/12/2006 sont présentés après affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 30/09/2007 et au 30/09/2006 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.